## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

## **Décret 480-2014**, 3 juin 2014

CONCERNANT la nomination de membres de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (chapitre 0-7.01);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, sur la recommandation du premier ministre, nommer toute personne qui est née au Québec ou qui y réside, grand officier, officier ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de membres de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'avant de recommander au gouvernement ces nominations, le premier ministre a demandé et obtenu l'avis du Conseil de l'Ordre, conformément à l'article 5 de cette loi et que cet avis est annexé au présent décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

- M. Claude Béland
- M. Claude Castonguay
- Mme Lise Watier

sont nommés au grade de grand officier ou de grande officière de l'Ordre national du Québec;

- Mme Manon Barbeau
- Mme Louise Beaudoin
- M. Alain Bouchard
- M. Boris Brott
- M. Gabriel Filteau
- M. Ross Gaudreault
- M. Dany Laferrière
- Mme Marguerite Mendell
- M. Benoît Pelletier
- M. Hervé Pomerleau
- M. Lawrence Rossy
- Mme Madeleine Roy
- M. Denis Vaugeois

sont nommés au grade d'officier ou d'officière de l'Ordre national du Québec;

- M. Yves Beauchamp
- M. Jocelyn Demers

- Mme Hélène Desperrier
- M. François Dompierre
- M. Pierre Fortin
- Mme Amina Gerba
- M. Georges-Hébert Germain
- Mme Monique Giroux
- M. Joé Juneau
- Mme Lucia Kowaluk
- Mme Marie Lavigne
- M. Gérard Le Chêne
- M. Michel Lemieux
- Mme Pauline Morrier
- M. Victor Pilon
- M. Barry Posner
- Mme Colette Roy Laroche
- M. Gilles Vincent
- M. Stanley Vollant

sont nommés au grade de chevalier ou de chevalière de l'Ordre national du Québec.

Québec, le 22 avril 2014

Le greffier du Conseil exécutif, JUAN ROBERTO IGLESIAS

61610

Gouvernement du Québec

## Décret 491-2014, 11 juin 2014

CONCERNANT la constitution de la Commission de révision permanente des programmes

ATTENDU QU'il est opportun, pour le gouvernement, compte tenu notamment du contexte financier et budgétaire actuel, d'amorcer une réflexion en profondeur quant au rôle et à la taille de l'État;

ATTENDU QUE le premier ministre a annoncé lors du discours d'assermentation du Conseil des ministres du gouvernement prononcé le 23 avril 2014 ainsi que lors du discours d'ouverture de la 1re session de la 41e législature de l'Assemblée nationale du Québec la mise en place d'un mécanisme permanent de révision des programmes, eu égard à leur pertinence et à leur efficacité;

ATTENDU QUE cette intention a été réitérée dans le Discours sur le budget 2014-2015;